



Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire
A vos côtés, pour la vie



DÉFENSE EXTÉRIEURE
CONTRE L'INCENDIE

**Guide d'aménagement
des points d'eau incendie**

SUIVI DES MODIFICATIONS

N° de version	Date	Nature des évolutions	Rédaction
1	31/10/2024	Création	Section Préparation opérationnelle Groupement des Opérations et du CTA- CODIS





PRÉAMBULE

Ce guide dresse un inventaire non exhaustif des points d'eau incendie pouvant être référencés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Maine-et-Loire afin d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) des communes ainsi que leurs principaux aménagements.

Ce sont :

- Les points d'eau incendie normalisés :
 - poteaux d'incendie conformes à la norme NF EN 14384 ;
 - bouches d'incendie conformes à la norme NF EN 14339 ;
 - citernes souples conformes à la norme NF EN 14 339 et à la norme NF S 62-250.
- Les points d'eau incendie non normalisés :
 - points d'eau naturels ou artificiels (cours d'eau, mare, étang, etc.) ;
 - points de puisage (cours d'eau, citerne à l'air libre, etc.) ;
 - citernes (enterrées ou aériennes) ;
 - réserves (bac récupération d'eau de pluie, clarificateur, etc.).
- Les citernes souples, soumises à la norme NFS 62-250 pour les règles d'installation, de réception et de maintenance.

La DECI ne peut être constituée que d'aménagements fixes. Tous les dispositifs retenus doivent présenter une pérennité dans le temps et l'espace, notamment pour les prises d'eau sous pression (capacité des réservoirs).

D'une manière générale, tous les points d'eau incendie doivent répondre à des règles d'implantation, d'installation et d'accessibilité comme décrit ci-après. L'objectif de réalisation d'un point d'eau d'incendie est d'assurer une solution opérationnelle permettant la mise en œuvre des engins de lutte contre l'incendie par rapport à un volume en eau, déterminé dans le Règlement de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI). Celui-ci est disponible sur le site du SDIS 49, à l'adresse suivante : www.sdis49.fr rubrique « défense extérieure contre l'incendie ».

Le pétitionnaire peut se rapprocher du SDIS 49 pour valider l'avant-projet de l'aménagement du point d'eau incendie, au moyen de l'adresse suivante : gir@sdis49.fr

Tous les nouveaux points d'eau incendie doivent être systématiquement répertoriés par le SDIS de Maine-et-Loire, pour pouvoir les utiliser en intervention. Afin d'assurer l'intégration des nouveaux points d'eau incendie, une demande de référencement d'un point d'eau (PARTIE 5 – DEMANDE DE REFERENCEMENT D'UN PEI) doit être envoyée à gir@sdis49.fr.

A la réception du document complété, le SDIS procède alors à l'intégration du point d'eau incendie dans la base de données départementale REMOcRA.

Nota Bene : Les photos et croquis de ce guide ne sont pas contractuels, ils imagent une solution.

Nous remercions le SDIS 62 pour le partage de son guide technique d'aménagement des Points d'Eau Incendie.

SOMMAIRE

1 PARTIE 1 - POINTS D'EAU INCENDIE

POTEAU INCENDIE	Fiche n°1
POTEAUX DIVERS	Fiche n°1 bis
BOUCHE D'INCENDIE	Fiche n°2
POINT D'ASPIRATION	Fiche n°3
AIRE D'ASPIRATION	Fiche n°4
RACCORD TOURNANT	Fiche n°5
PRISE FIXE DEPORTEE	Fiche n°6
CITERNE SOUPLE	Fiche n°7
GUICHET	Fiche n°8
PRISE MILIEU NATUREL Sur canaux	Fiche n°9 A
PRISE MILIEU NATUREL Sur rivières	Fiche n°9 B
CITERNE ENTERREE Poteau d'aspiration	Fiche n°10
RESERVE AERIENNE	Fiche n°11

2 PARTIE 2 - SIGNALISATION

NORME NFS 61-221	Fiche n°12 A
PANNEAU VANNE DE REALIMENTATION	Fiche n°12 B
MARE BIO-DIVERSITE / BASSIN D'AGREMENT	Fiche n°13
DISPOSITIF D'ASPIRATION Amélioration de l'existant	Fiche n°14 A
DISPOSITIF D'ASPIRATION Nouveau projet	Fiche n°14 B
NORME NFS 61-240	Fiche n°15

3 PARTIE 3 - ACCES DES SECOURS

POLYCOISE	Fiche n°16
BALISE	Fiche n°17
IMPASSE Mise en œuvre (1/4)	Fiche n°18
IMPASSE Mise en œuvre (2/4)	Fiche n°19
IMPASSE Mise en œuvre (3/4)	Fiche n°20
IMPASSE Mise en œuvre (4/4)	Fiche n°21

PARTIE 4 – DEMANDE DE REFERENCEMENT D'UN PEI

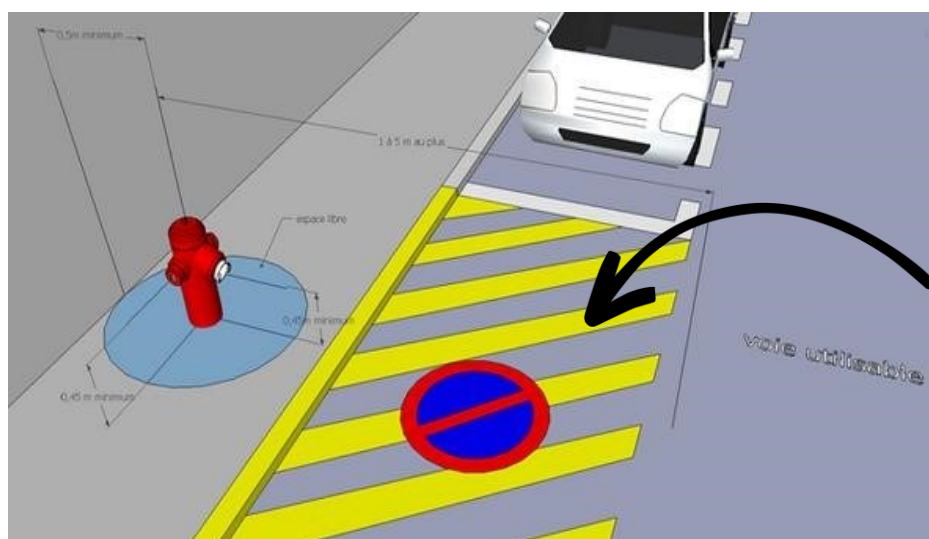
DEMANDE DE REFERENCEMENT D'UN POINT D'EAU INCENDIE
--

Caractéristiques techniques	Norme NF EN 14384	
Poteau 1x100mm - 2x65mm NF 100	Poteau 1x65mm - 2x100mm NF 150	Poteau 1x65mm ou 1x65mm - 2x45mm dit « prise accessoire »
		

Critères de performance

Les débits délivrés sous une pression de 1 bar minimum en régime d'écoulement mesurée en sortie de l'appareil, doivent être ceux définis par la réglementation (RDDECI, ICPE, etc.) ;
L'exploitant du réseau doit s'assurer de la capacité à délivrer le débit minimum requis pour le ou les poteaux à installer.

Implantation



La couleur de marquage routier est régie par la circulaire du 15 mai 1996 relative à l'utilisation de couleur sur chaussée :
« toutes couleurs et formes de marquage sur chaussée sont blanches à l'exception des lignes qui indiquent l'interdiction d'arrêt ou de stationnement sont jaunes »

Article 117.2 de la 7^{ème} partie de l'arrêté de 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié au 8 janvier 2016.

 Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire A vos côtés, pour la vie	FICHE TECHNIQUE	1 bis
	POTEAUX DIVERS	

Caractéristiques techniques		Normes : NFS 61-240; NFS 62-240 ; NF EN 14384			
Poteau d'aspiration Couleur bleu : RAL 5015 Poteau P.A. : DN 80 à DN150 Poteau P.A.R.S. : DN 80 à DN 150		Bouche d'aspiration Couleur bleu : RAL 5015 DN 100	Poteau réseau surpressé Couleur jaune : RAL 1021 Pression statique ≥ 8 bars	Poteau Prémélange Couleur orange : RAL 2000 Milieu industriel	Poteau Réservé à l'usage des communes N'est plus conforme Pour la D.E.C.I. Couleur vert : RAL 6020
					
Poteau P.A. (1)	Poteau P.A.R.S. (2)				

Critères de performance	
Poteaux ou bouches d'aspiration Fournir un débit de 30 m ³ /h à 120 m ³ /h pendant 2 heures, soit 120 m ³ d'eau utilisables pour les poteaux d'aspiration.	
Poteau sur réseau surpressé (Pression statique supérieure ou égale à 8 bars) Fournir un débit de 30 m ³ /h à 120 m ³ /h pendant 2 heures soit 120 m ³ d'eau utilisable pendant 2 heures. Prévoir la réduction de pression avec dispositif fixe ou mobile afin de réduire la pression ≤ 8 bars sans impacter le débit. Il est important, avant de faire un choix, de recueillir l'avis technique du SDIS 49.	
Poteau sur réseau pré mélange (eau + émulseur) Poteau réservé au milieu industriel. Recueillir l'avis technique du SDIS 49.	
Implantation	NFS 62-240
Voir les fiches en fonction de l'utilisation	

(1)Poteau d'Aspiration implanté sur réseau d'eau en charge (humide), il est dit « de type H »

(2)Poteau d'Aspiration sur Réseau d'eau Sec, il est dit "de type S "

Signalisation (fiches n°12)	Norme NFS 61-221
-----------------------------	------------------

Caractéristiques techniques

Norme NF EN 14339

Bouche de diamètre nominal 100 mm

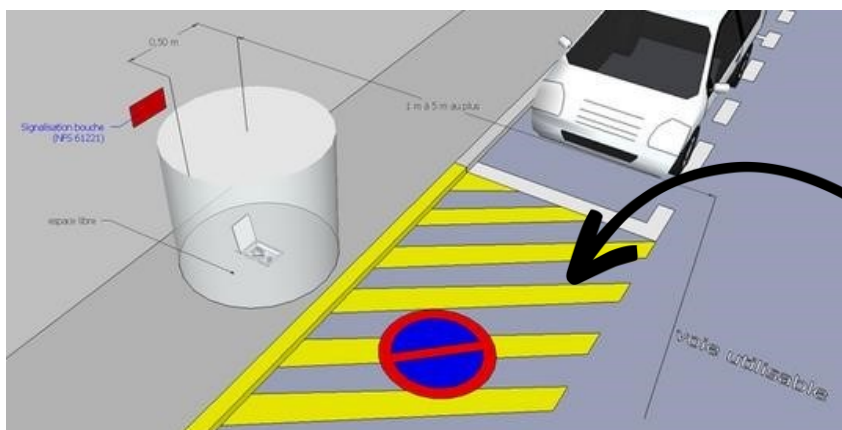


Critères de performance

Les débits délivrés, sous une pression de 1 bar minimum en régime d'écoulement mesurée en sortie de l'appareil, doivent être ceux définis par la réglementation (RDDECI, ICPE, etc.)

L'exploitant du réseau doit s'assurer de la capacité à délivrer le débit minimum requis pour le ou les poteaux à installer

Implantation



La couleur de marquage routier est régie par la circulaire du 15 mai 1996 relative à l'utilisation de couleur sur chaussée :

« toutes couleurs et formes de marquage sur chaussée sont blanches à l'exception des lignes qui indiquent l'interdiction d'arrêt ou de stationnement sont jaunes »

Article 117.2 de la 7ème partie de l'arrêté de 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié au 08 janvier 2016

Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration H et L
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Dépôt d'un porté à connaissance auprès de la police de l'eau



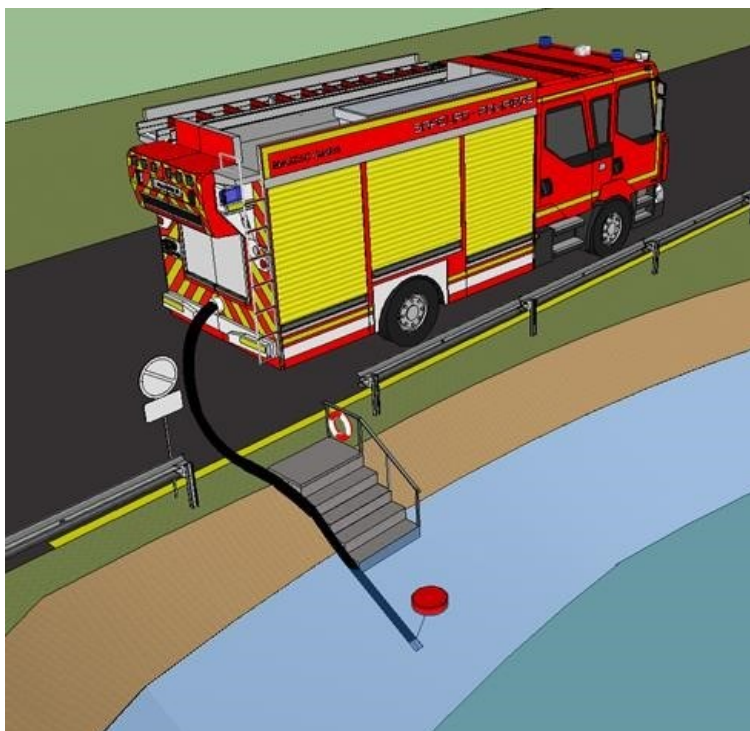
Critères de performance

Les débits délivrés, sous une pression de 1 bar minimum en régime d'écoulement mesurée en sortie de l'appareil, doivent être ceux définis par la réglementation (RDDECI, ICPE, etc.) ;

L'exploitant du réseau doit s'assurer de la capacité à délivrer le débit minimum requis pour le ou les poteaux à installer ;

Implantation

Option



Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration H et L
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aménagements
- ✓ Une aire par tranche de 120 m³
- ✓ Dépôt d'un porté à connaissance auprès de la police de l'eau



Aménagements

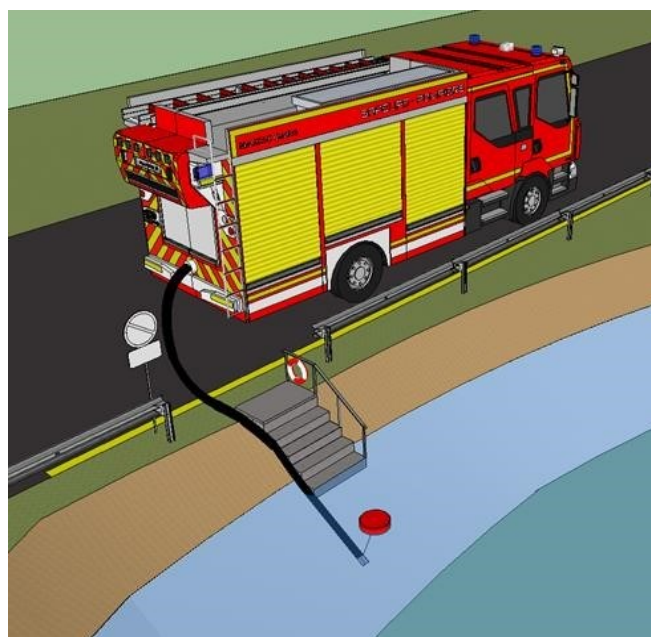
- Fourgon Pompe Tonne (FPT)
- Surface 32 m² minimum (8m x 4m)
- Portance ≥ 160 kN
- Butée de sécurité
- Pente légère (2%)
- Aire de retournement si voie en impasse

Critères de performance

Fournir en toutes saisons, la capacité déterminée par l'étude en un point déterminé et non dédié à cet usage unique (exemple : cours d'eau longeant une route, utilisation de la voirie de circulation).

Implantation

Option



Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- ✓ Montage selon préconisation du constructeur
- ✓ Diamètre selon le débit (60 m³/h à DN 100 ; 120 m³/h à DN150)
- ✓ Paragraphe 4.1.7.2 norme NF S 61-240



Objectif : Permettre un montage plus aisé de la ligne d'aspiration.

Implantation

Référentiel National de DECI

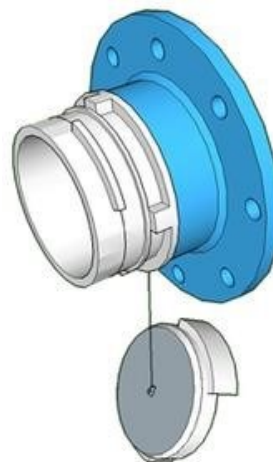


N 100 (1x100)



DN 150 (2x100)

Sur bride DN100 ou 150
Norme NF EN 1092-2 PN16



IMPORTANT : Les poteaux d'aspiration DN 150 (2x100) sont pourvus, sur un des bouchons, d'un système « air-clap ». Ce dispositif permet la vidange du corps du poteau. **Il est impératif de réaliser la ligne d'aspiration en utilisant la sortie de 100 mm possédant ce dispositif.**



Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration H et L
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aire d'aspiration (fiche n° 4) + prise clarinette par tranche de 120 m³
- ✓ Vanne d'alimentation et d'isolement + vanne de purge.



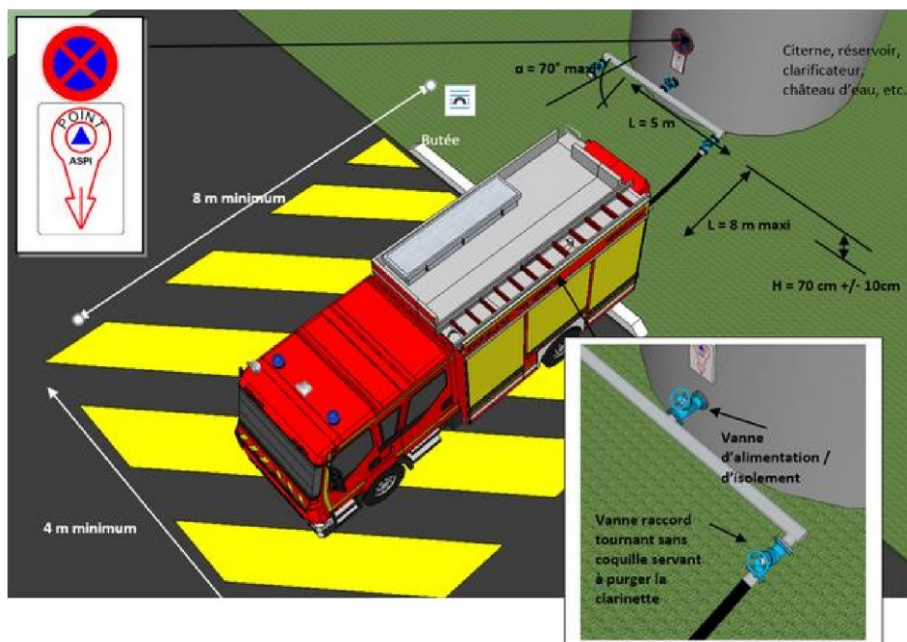
Aménagements

- Aire d'aspiration 32 m² minimum (8m x 4m)
- Distance L « crépine – engin » ≤ 8 m
- Vanne avec raccord tournant sans coquille
- Accessible aux engins en tout temps et toutes circonstances

Critères de performances

Fournir en toutes saisons, la capacité déterminée par l'étude.

Implantation



Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration L, sauf si le PI est en charge par gravité
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aménagements
- ✓ 1 poteau d'aspiration par tranche de 120 m³



A prévoir : Protection mécanique contre la malveillance et intégration environnemental

Aménagements

- Aire d'aspiration 32 m² minimum (8m x 4m)
- Distance L « crépine – engin » ≤ 8 m
- Poteau ou bouche d'aspiration équipé d'un raccord symétrique tournant sans coquille
- Accessible aux engins en tout temps et toutes circonstances

Critères de performances

Fournir en toutes saisons, la capacité déterminée par l'étude.

Implantation



Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration L et H
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aménagements
- ✓ Dépôt d'un porté à connaissance auprès de la police de l'eau
- ✓ Une demande doit être effectuée auprès des voies navigables



Aménagements

- Aire d'aspiration 32 m² minimum (8m x 4m)
- Profondeur d'aspiration ≥ 80 cm
- Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau d'eau le plus bas ≤ 5,5 m
- Distance L « crépine – engin » ≤ 8 m
- Trappe 35 cm x 40 cm – couleur bleu (RAL 5012 ou 5015)
- Accessible aux engins en tout temps et toutes circonstances

Critères de performances

Fournir en toutes saisons, la capacité déterminée par l'étude en un point déterminé et dédié à cet usage unique (exemple : cours d'eau longeant, canal).

Implantation



Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration L et H
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aménagements
- ✓ Dépôt d'un porté à connaissance auprès de la police de l'eau
- ✓ Une demande doit être effectuée auprès des voies navigables



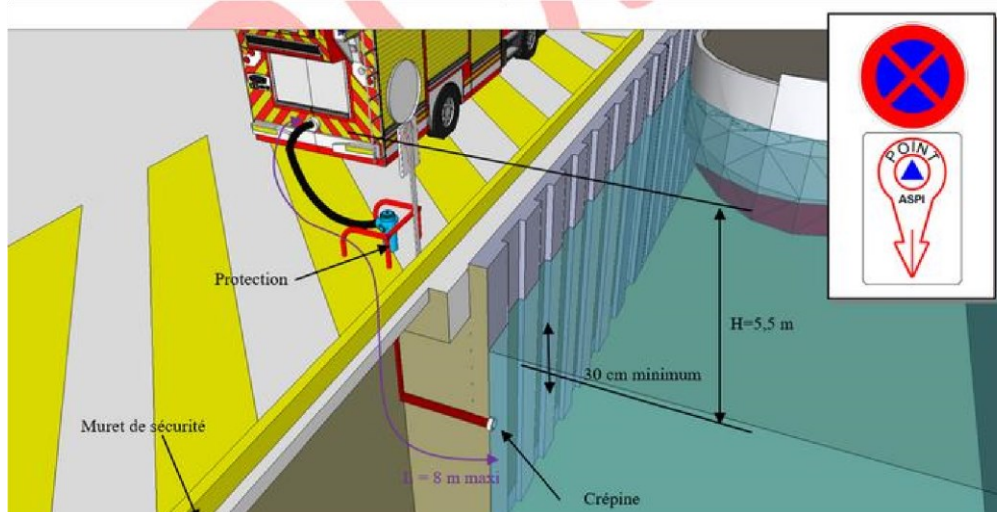
Aménagements

- Aire d'aspiration 32 m² minimum (8m x 4m)
- Profondeur d'aspiration ≥ 80 cm
- Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau d'eau le plus bas ≤ 5,5 m
- Distance L « crépine – engin » ≤ 8 m
- Poteau de 1x100mm bleu (couleur RAL 2012 ou 5015) – diamètre minimum canalisation 125 mm
- Accessible aux engins en tout temps et toutes circonstances

Critères de performances

Fournir en toutes saisons, la capacité déterminée par l'étude en un point déterminé et dédié à cet usage unique (exemple : cours d'eau longeant, canal).

Implantation



Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration L et H
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aménagements
- ✓ 1 poteau d'aspiration par tranche de 120 m³



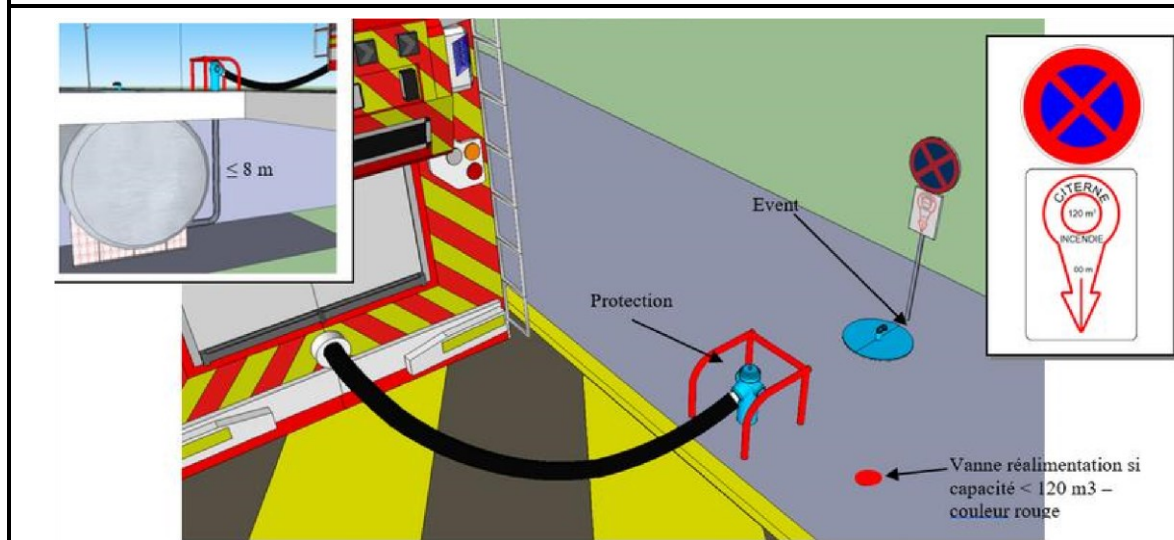
Aménagements

- Aire d'aspiration 32 m² minimum (fiche n°4)
- Profondeur d'aspiration ≥ 80 centimètres
- Hauteur entre le point d'aspiration et le niveau le plus bas ≤ à 5,5 mètres
- Distance « pompe – crépine » ≤ 8 mètres
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances
- Signalisation des vannes de réalimentation
- Tampon circulaire Ø 80 cm en peinture bleue (RAL 5012 ou 5015)
- Protection du poteau d'aspiration par un arceau

Critères de performances

Fournir en toutes saisons, la capacité déterminée par l'étude

Implantation



Caractéristiques techniques

Normes NFS 62-240

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration L et H
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aménagements



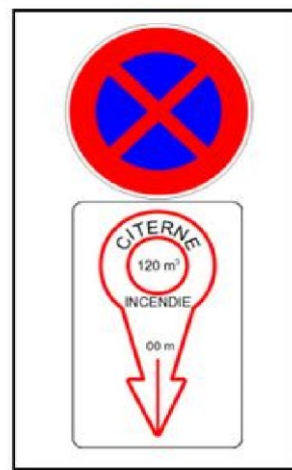
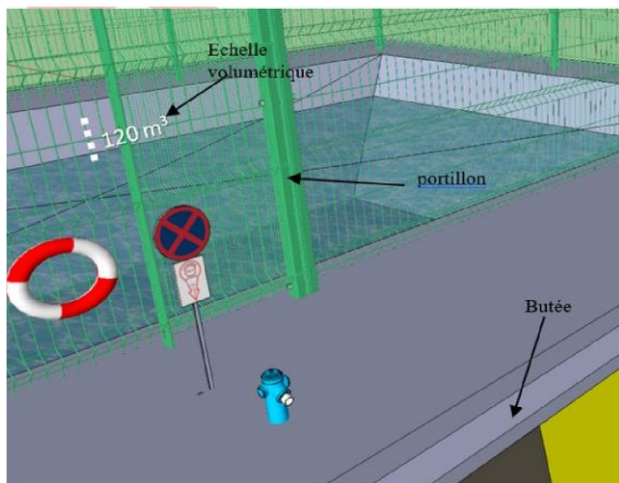
Aménagements

- Aire d'aspiration 32 m² minimum (fiche n°4)
- Profondeur d'aspiration ≥ 80 centimètres
- Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau le plus bas ≤ à 5,5 mètres
- Distance L « pompe – crépine » ≤ 8 mètres
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances
- Signalisation du site (fiche n°12)
- Poteau ou bouche d'aspiration (1x100 ou 2x100) par tranche de 120 m³
- Bouée de sauvetage ; cordes anti-noyade ; portillon d'accès avec serrure polycoise sapeur-pompier (fiche n°17) ; escalier ou échelle souple
- Échelle graduée volumétrique

Critères de performances

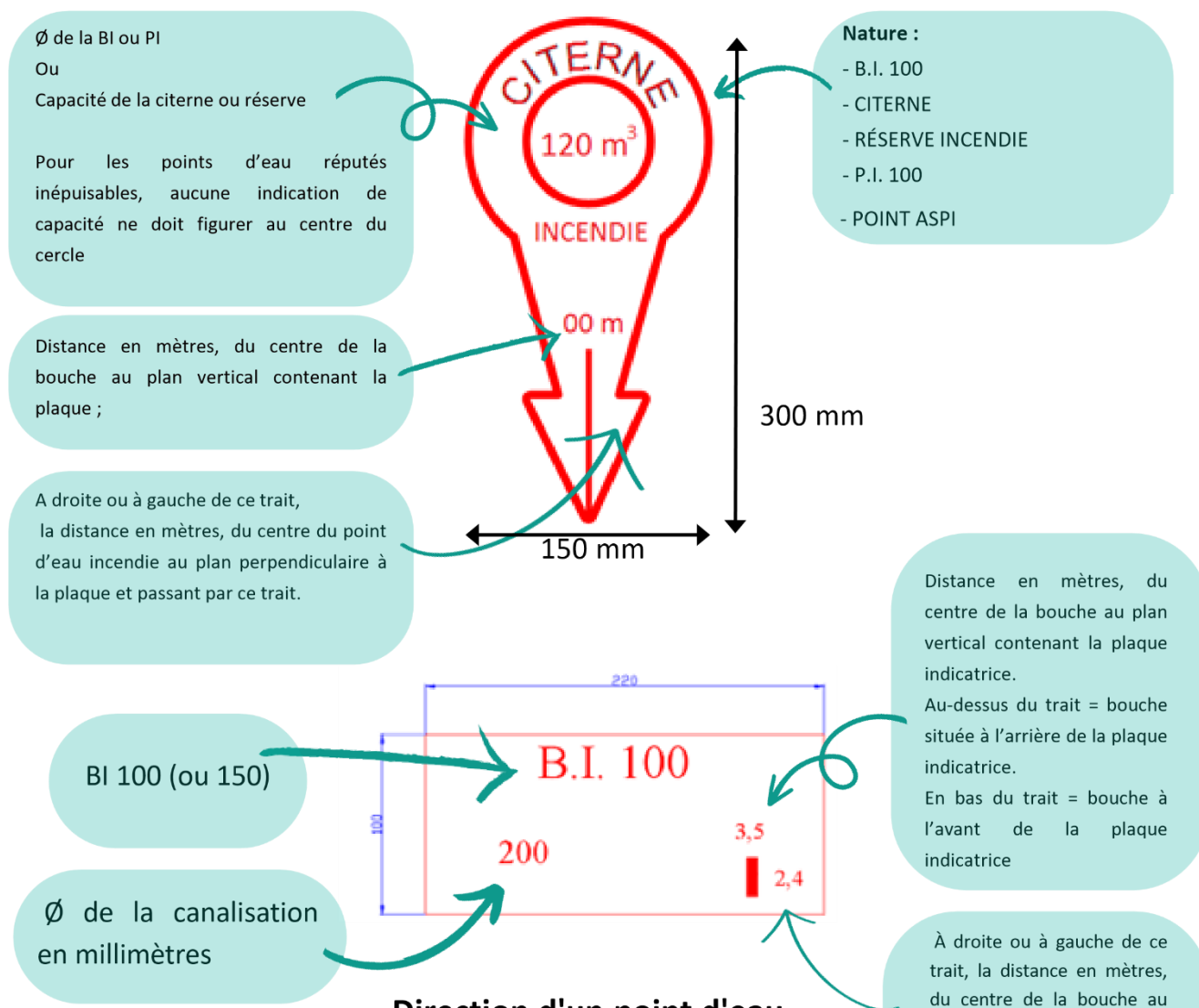
Capacité déterminée par l'étude DECI

Implantation

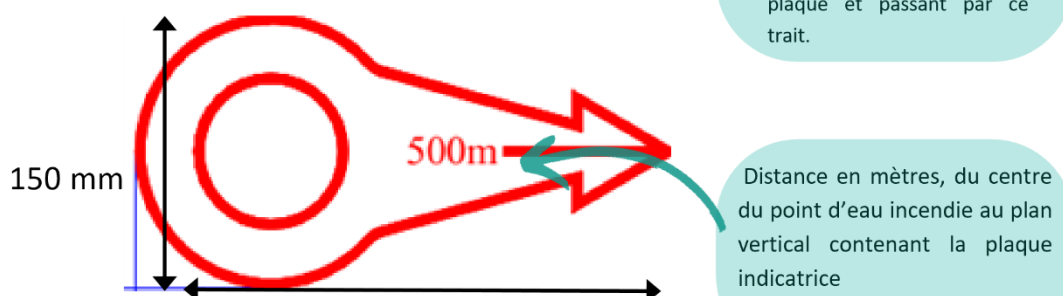


Les indications figurant sur les plaques peuvent être portées soit sur un fond rectangulaire constitué par un disque prolongé par une flèche. Les plaques ainsi que les inscriptions qu'elles portent, doivent résister aux chocs, aux intempéries et à la corrosion. Fond blanc avec procédé de réflectorisation. Si branché sur canalisation d'eau non potable : fond jaune autorisé. Toutefois, les plaques de signalisation apposées sur les murs des palais nationaux et des immeubles et sites protégés par la législation sur les monuments historiques peuvent avoir une couleur de fond se rapprochant autant que possible du ton pierre.

Emplacement d'une prise d'eau



Direction d'un point d'eau



En complément, les règles, les consignes et les normes de signalisation se trouvent référencées dans le guide technique d'aménagement des PEI.

 Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire A vos côtés, pour la vie	FICHE TECHNIQUE	12b
	PANNEAU VANNE <i>Réalimentation</i>	

Les vannes de réalimentation permettent d'apporter le complément de volume lorsque celui-ci est préconisé par le SDIS de Maine-et-Loire.

Elles doivent être signalées afin que les services de secours mais aussi les contrôleurs techniques puissent les localiser rapidement.

Cette signalétique est constituée d'un panneau semblable à celui d'une bouche d'incendie.

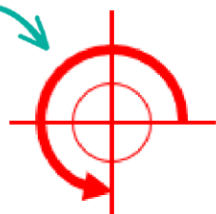
Les mentions suivantes doivent apparaître sans interprétation de la part des différents acteurs de la DECI :

- Le sens d'ouverture de la vanne,
- Le type d'ouverture (quart de tour, entier) selon la typographie jointe,
- Le nombre de tours,
- La position de la vanne par rapport à l'implantation du panneau.

VANNE DE RÉALIMENTATION

Indique le sens d'ouverture selon la typographie

Indique le nombre de tours à effectuer pour ouvrir entièrement la vanne, si la vanne est une VSH ou VSAH *



13 tours

3.5
1

Distance en mètres, du centre de la vanne au plan vertical contenant la plaque indicatrice. Au-dessus du trait = vanne située à l'arrière de la plaque indicatrice. En bas du trait = vanne à l'avant de la plaque indicatrice

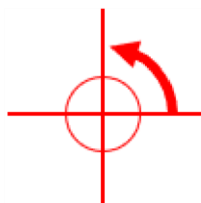
À droite ou à gauche de ce trait, la distance en mètres, du centre de la vanne au plan perpendiculaire à la plaque et passant par ce trait.



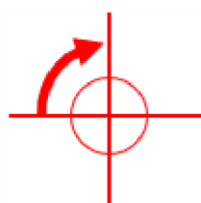
Ouverture en sens antihoraire



Ouverture en sens horaire



Ouverture quart de tour à gauche



Ouverture quart de tour à droite

Caractéristiques techniques

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration L et H
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aménagements
- ✓ Pérennité
- ✓ Entretien / Propreté



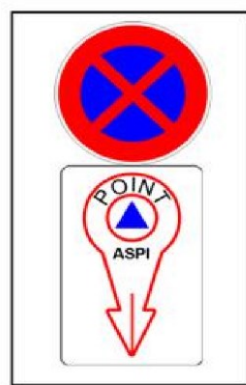
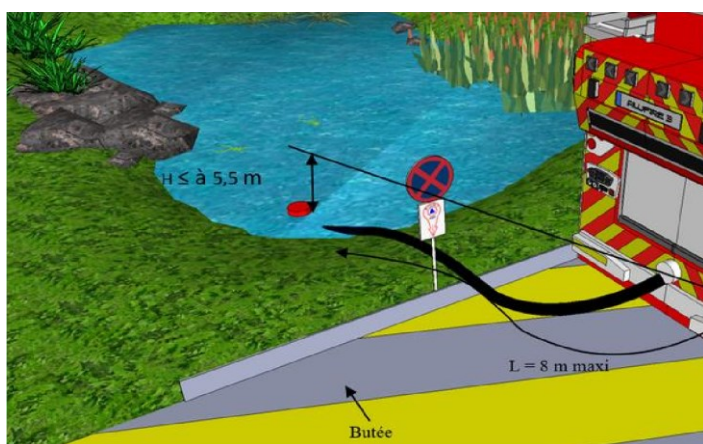
Aménagements

Marre biodiversité	Bassin
- Aire d'aspiration 12 m² ou 32 m² (fiche n°4) - Profondeur d'aspiration ≥ 80 centimètres, - Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau le plus bas ≤ à 5,5 mètres, - Distance L « pompe – crépine » ≤ 8 mètres, - Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances, - Butée de 30 cm de haut, - Puisard d'aspiration dans certains cas (eau boueuse).	- Aire d'aspiration 32 m² minimum (fiche n°4) - Profondeur d'aspiration ≥ 80 centimètres, - Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau le plus bas ≤ à 5,5 mètres, - Distance L « pompe – crépine » ≤ 8 mètres, - Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances, - Grille antichute, - Poteau ou bouche d'aspiration, puisard d'aspiration, guichet, etc.

Critères de performances

Fournir en toutes saisons, la capacité déterminée par l'étude augmentée de 30 m³.

Implantation



Signalisation (fiche n°12)

Norme NFS 61-221



CE PROCÉDÉ N'EST EMPLOYÉ QUE POUR AMÉNAGER UNE INSTALLATION DÉJÀ EXISTANTE EN EAU ET NE POUVANT ÊTRE MODIFIÉE.

NON RECEVABLE POUR LES NOUVEAUX PROJETS.

Caractéristiques techniques

Norme NFS 62-240

Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration L et H
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aménagements
- ✓ Pérennité (hors-gel)
- ✓ 1 canne par tranche de 120 m³ minimum



Aménagements

- Aire d'aspiration 32 m² minimum (fiche n° 4)
- Profondeur d'aspiration ≥ 80 centimètres
- Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau le plus bas ≤ à 5,5 mètres
- Distance L « pompe – crépine » ≤ 8 mètres
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances
- Signalisation du site (fiche n°12)
- Dispositif de protection (bouée de sauvetage ; cordes anti-noyade ; portillon d'accès avec serrure polycoise sapeur-pompier)
- Échelle graduée volumétrique

Critères de performances

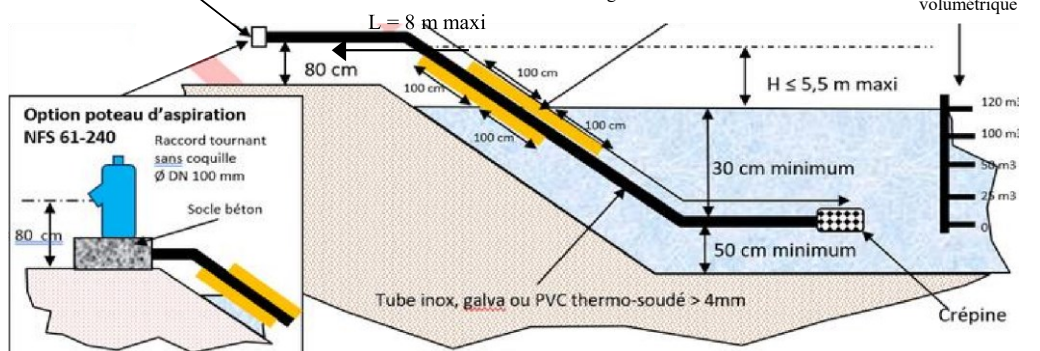
Fournir en toutes saisons, la capacité déterminée par l'étude. Améliorer la rapidité de mise en œuvre d'un ouvrage existant.

Implantation

Raccord tournant avec verrou sans coquille Ø DN 100 mm avec bouchon + grille anti-obstruction (fiche n°5)

Isolant pour mise hors gel de la canalisation

Échelle graduée volumétrique



Signalisation (fiche n°12)

Norme NFS 61-221

Caractéristiques techniques

Norme NFS 62-240

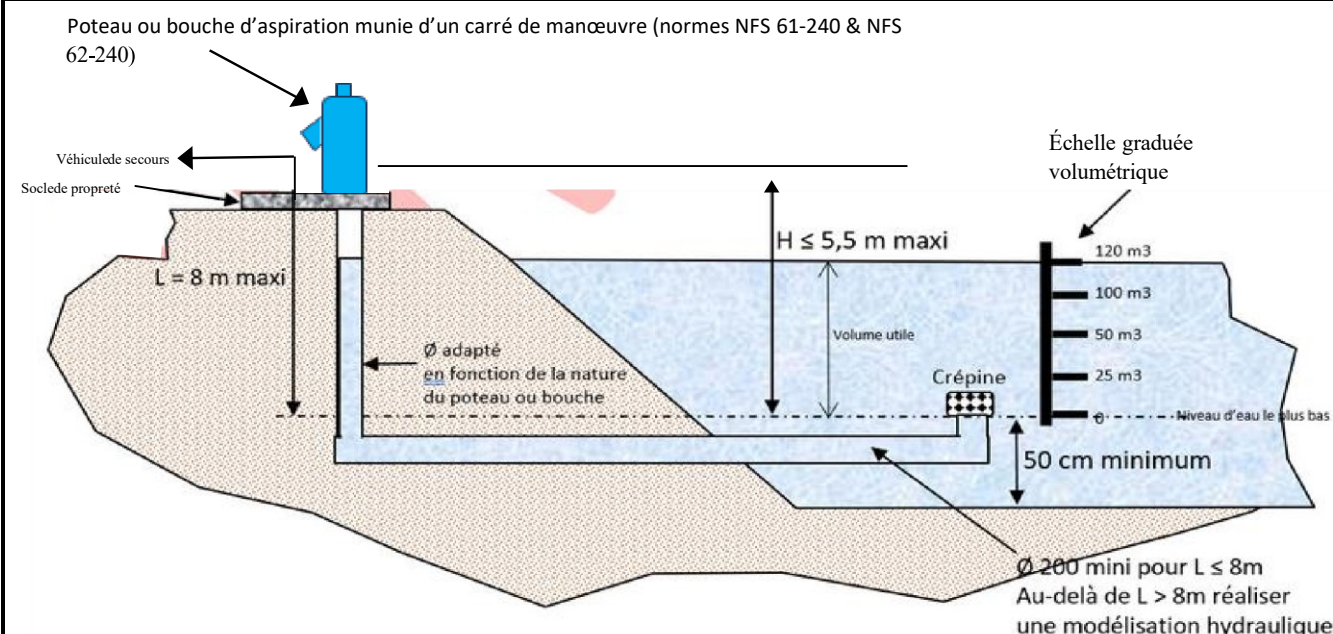
Points à respecter :

- ✓ Géométrie de mise en aspiration L et H
- ✓ Signalisation
- ✓ Sécurité
- ✓ Aménagements
- ✓ Pérennité (hors-gel)
- ✓ 1 poteau ou bouche d'aspiration

Aménagements

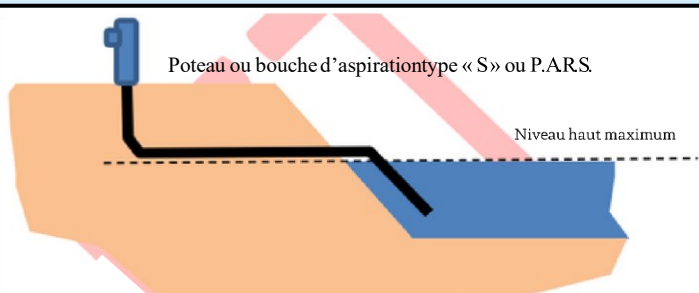
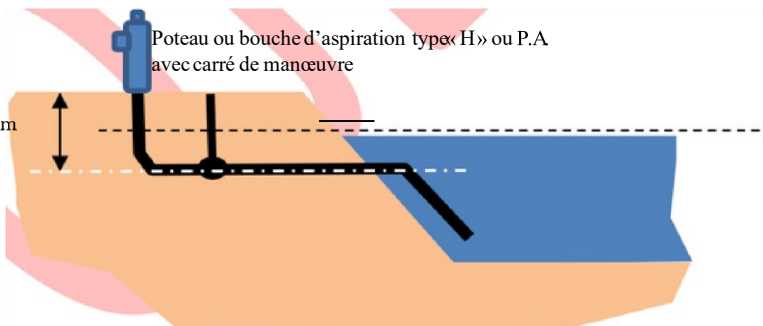
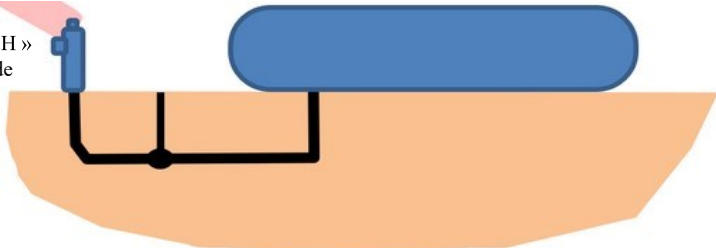
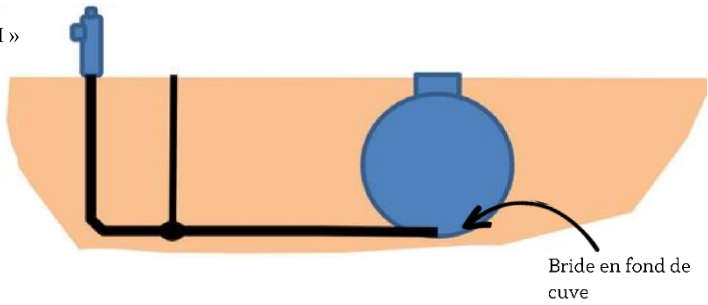
- Aire d'aspiration 32 m² minimum (fiche n° 4) par tranche de 120 m³
- Profondeur d'aspiration ≥ 80 centimètres
- Hauteur H entre le point d'aspiration et le niveau le plus bas ≤ à 5,5 mètres
- Distance L « pompe – crépine » ≤ 8 mètres
- Accessible aux engins en tout temps et en toutes circonstances
- Signalisation du site (fiche n°12)
- Dispositif de protection (bouée de sauvetage, cordes anti-noyade, escalier, portillon d'accès avec serrure polycoise sapeur-pompier)
- Échelle graduée volumétrique

Implantation



Dispositifs d'aspiration pour la défense extérieure contre l'incendie

Les dispositifs d'aspiration permettent le branchement des équipements des services de lutte contre l'incendie destinés à aspirer de l'eau dans un point d'eau naturel ou artificiel (P.E.N.A.) pour la défense extérieure contre l'incendie. Ces dispositifs peuvent être : un poteau d'aspiration, une bouche d'aspiration, une prise d'aspiration déportée, seule à être acceptée par le SDIS de Maine-et-Loire.

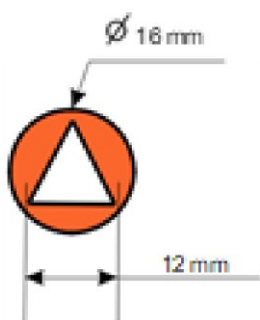
RÉSEAU SEC	Type d'implantation : fiche(s) n°9a ; 11 ; 14a
Milieu naturel ou artificiel aérien 	 Poteau ou bouche d'aspiration type « S » ou P.A.R.S. Niveau haut maximum
RÉSEAU HUMIDE	Type d'implantation : fiche(s) 6 ; 7 ; 9a ; 9b ; 10a ; 11 ; 14b
Milieu naturel ou artificiel aérien 	 Poteau ou bouche d'aspiration type « H » ou P.A. avec carré de manœuvre ≥ 1m
Citerne souple 	 Poteau ou bouche d'aspiration type « H » ou P.A. avec carré de manœuvre ≥ 1m
Citerne semienterrée ou enterrée 	 Poteau ou bouche d'aspiration type « H » ou P.A. avec carré de manœuvre Bride en fond de cuve

Norme NFS 61-580

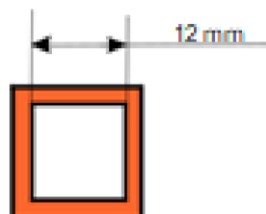
Les systèmes d'ouverture mis à disposition des Sapeurs-Pompiers (portillons, barrières, coffres, etc.) doivent pouvoir être manœuvrés avec l'une ou l'autre des clés en possession des agents du SDIS 49.



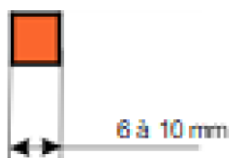
Empreintes disponibles :



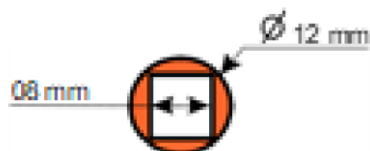
Triangle femelle
Profondeur : 17 mm



Carré mâle
Profondeur : 20 mm



Carré femelle
Profondeur : 15 mm



Carré femelle

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

CE TYPE DE SIGNALISATION DE BOUCHE INCENDIE PEUT ÊTRE MIS EN PLACE SUR LES LIEUX ESTIMÉS ACCIDENTOGÈNES, SOIT LORS DE L'IMPLANTATION D'UN NOUVEL HYDRANT, SOIT DANS LE CADRE DU REMPLACEMENT D'UN PEI EXISTANT SUR CES MÊMES LIEUX.

CE CHOIX EST FAIT À PARTIR DE L'ANALYSE DES RISQUES DES SAPEURS-POMPIERS OU EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET/OU LA PRÉFECTURE

Caractéristiques techniques

- Borne JC souple type balise routière
- Couleur : Rouge ou bleu (RAL 5012 ou 5015)
- Indicateur de position de la bouche d'incendie

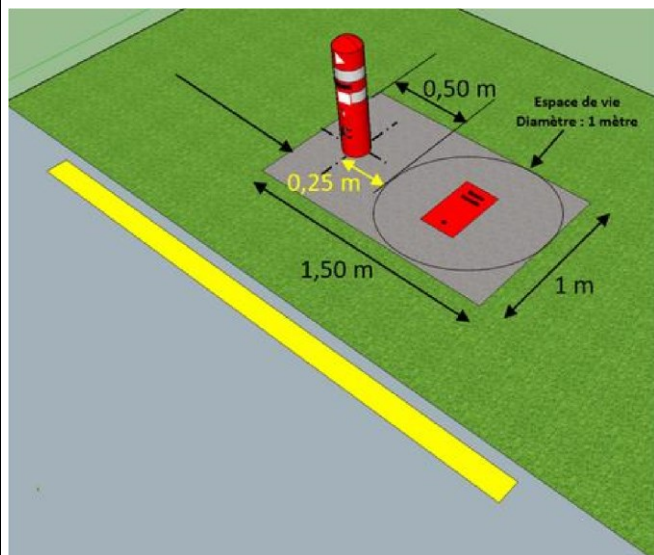


Aménagements

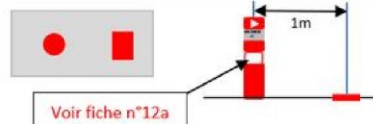
Socle de propreté ou espace libre sur trottoir : 1 m x 1,5 m

Implantation

Socle de propreté ou espace libre sur trottoir : 1 m x 1,5 m



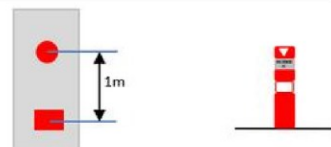
Position de la bouche à droite – triangle orienté à droite



Position de la bouche à gauche – triangle orienté à gauche



Position de la bouche devant – triangle orienté en bas



IMPASSE

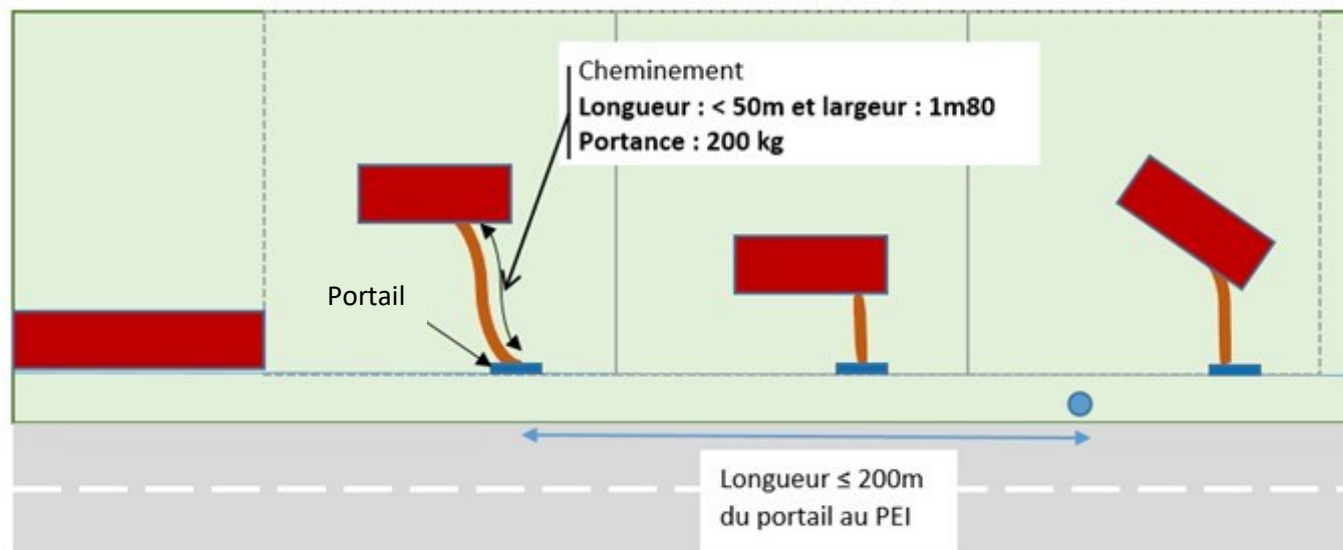
Mise en œuvre (1/4)

Exploitation

Cette fiche permet d'apporter des précisions pour la mise en œuvre des impasses définies dans les annexes des dispositions générales du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI)

Caractéristiques techniques

Il s'agit de la distance maximale autorisée entre le point d'eau incendie et le portail de l'habitation (habitations individuelles), à condition que la distance entre le portail et l'entrée principale de la construction soit inférieure à 50 m, ou de la cage d'escaliers la plus éloignée (habitations collectives). Il convient de considérer que la distance s'effectue sur un cheminement praticable par les sapeurs-pompiers.



SI CETTE RÈGLE N'EST PAS RESPECTÉE, IL S'AGIT ALORS DU CAS D'UNE IMPASSE

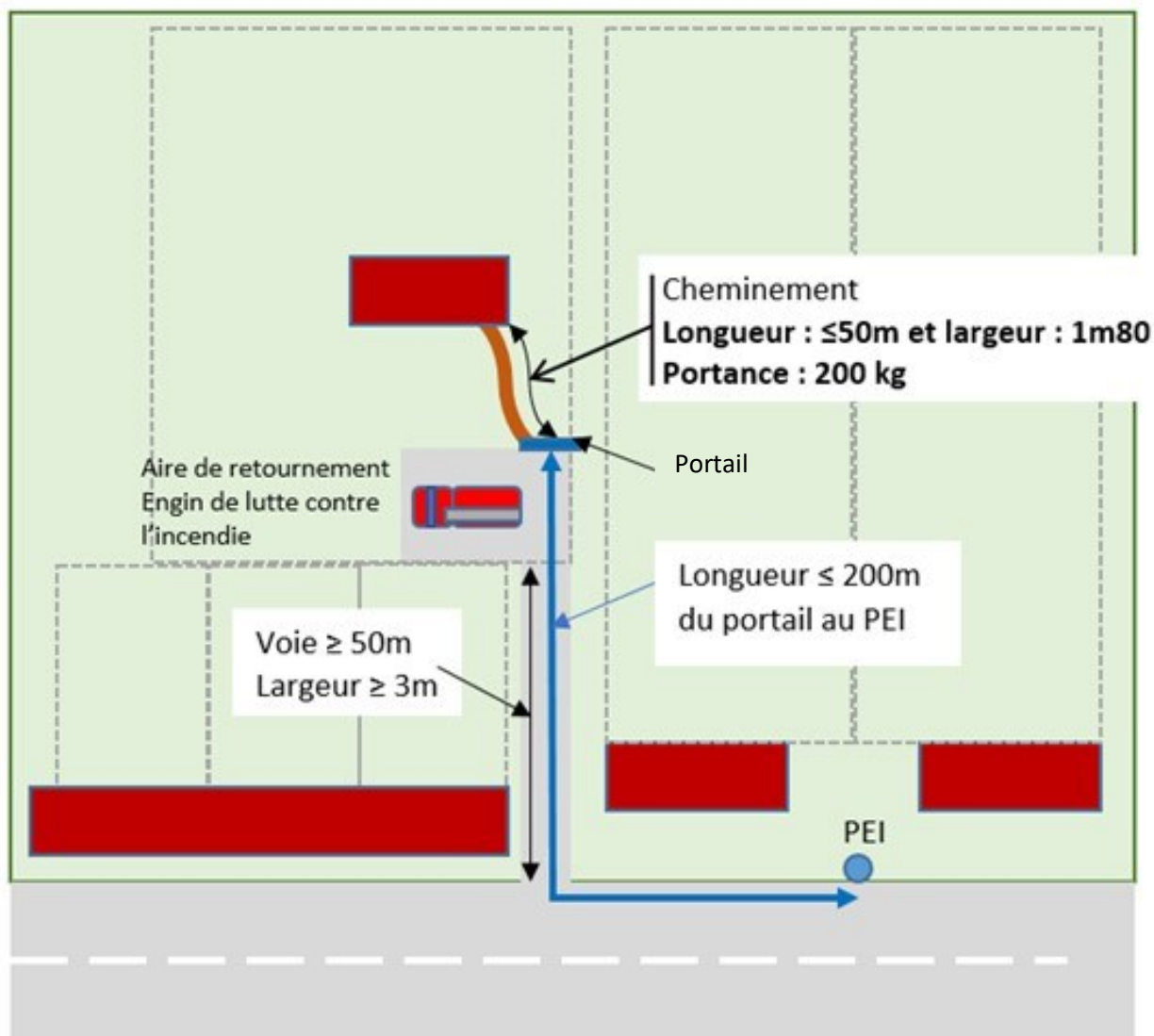
Mise en œuvre (2/4)

La largeur de la voie en impasse reliant la voie « engins » et le portail peut être inférieure à 3 m sans être en deçà de 1m80.

IMPASSE

Mise en œuvre (3/4)

Impasse supérieure à 50 mètres (>50 m)



Le PEI doit être à moins de 200 mètres du cheminement desservant la construction.

Une aire de retournement, conformément à l'annexe du RDDECI, sera aménagée au bout de la voie en impasse et sera comprise dans la distance entre le cheminement et le PEI (point d'eau incendie).

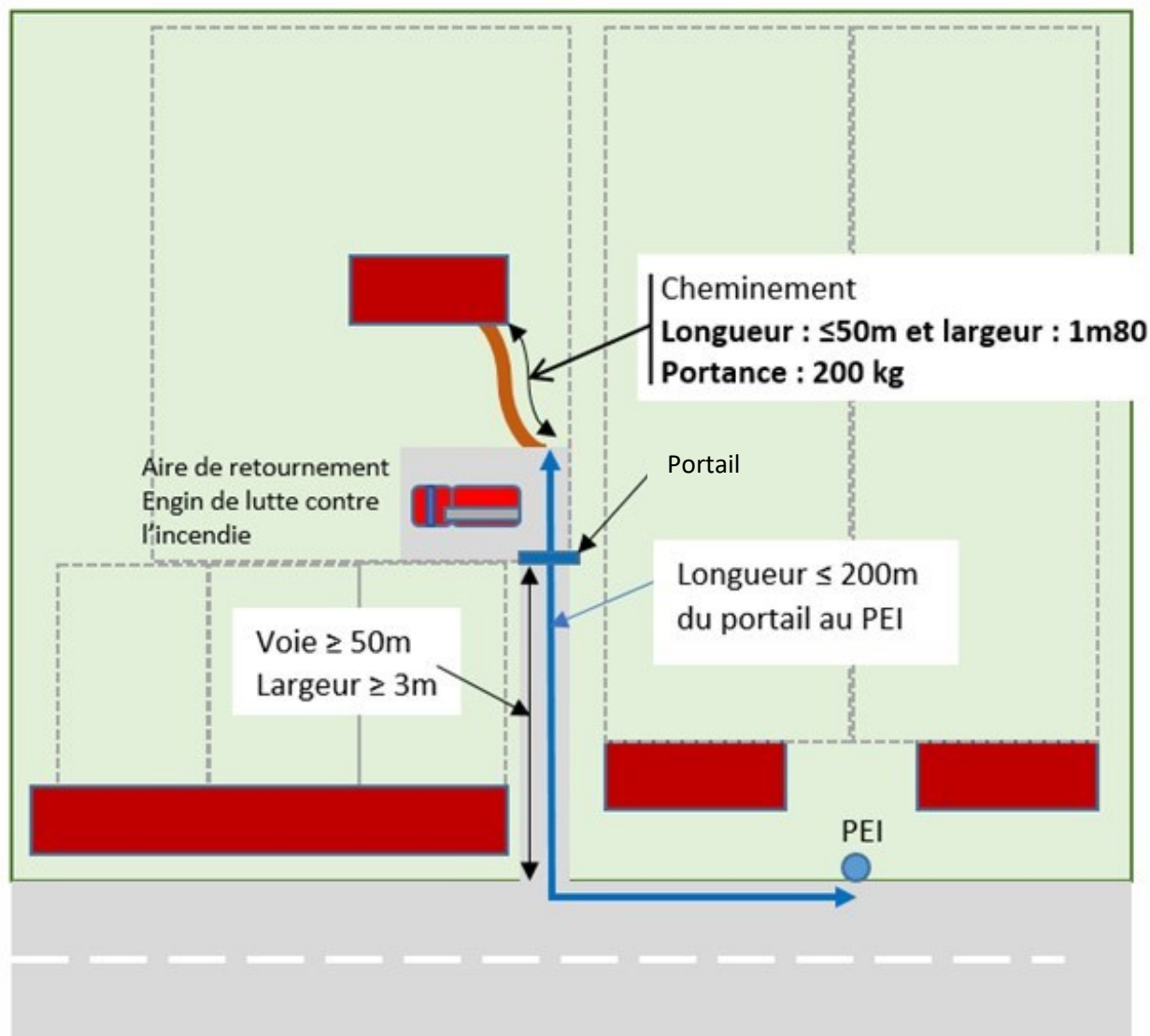
La distance entre le début du cheminement et l'entrée principale de la construction ou de la cage d'escaliers la plus éloignée (habitations collectives) doit être inférieure ou égale à 50 m.

Il convient de considérer que la distance s'effectue sur un cheminement praticable par les sapeurs-pompiers dont la largeur ne doit pas être en dessous de 1m80 et dont la portance est de 200 Kg.

IMPASSE

Mise en œuvre (4/4)

Impasse supérieure à 50 mètres (>50 m)



Le PEI doit être à moins de 200 mètres du cheminement desservant la construction.

Une aire de retournement sera aménagée au bout de la voie en impasse, conformément à l'annexe du RDDECI et sera comprise dans la distance entre le cheminement et le PEI (point d'eau incendie).

La distance entre le début du cheminement et l'entrée principale de la construction ou de la cage d'escaliers la plus éloignée (habitations collectives) doit être inférieure ou égale à 50 m.

Il convient de considérer que la distance s'effectue sur un cheminement praticable par les sapeurs-pompiers dont la largeur ne doit pas être en dessous de 1m80 et dont la portance est de 200 Kg.

DEMANDE DE REFERENCEMENT D'UN POINT D'EAU INCENDIE

22

Demandeur

Prénom NOM

Raison sociale

Téléphone

Courriel

Type de demande

Objet

☐ Création

☐ Déplacement ou ☐ Transformation, du point d'eau existant n° _____

Type de point
d'eau

PI/BI

☐ Poteau d'incendie

☐ Bouche d'incendie

PENA

☐ Réserve à ciel ouvert ☐ Réserve enterrée

☐ Réserve aérienne ☐ Réserve souple

☐ Point d'aspiration (étang, rivière)

Localisation du point d'eau (Joindre un plan de situation)

N° et nom de voie

Commune

Code
INSEE

Observation

Coordonnées GPS
(WGS 84)

Ex : 47.47425, -0.61440

Dans le cas d'un Point d'Eau Naturel ou Artificiel (PENA), doté de points d'aspiration déportés

N° du
point

Type de point d'aspiration déporté

Coordonnées GPS (WGS 84) ; Ex : 47.47425, -0.61440

☐ DN 100mm ☐ Poteau d'aspiration (bleu)

☐ DN 100mm ☐ Poteau d'aspiration (bleu)

☐ DN 100mm ☐ Poteau d'aspiration (bleu)

☐ DN 100mm ☐ Poteau d'aspiration (bleu)

☐ DN 100mm ☐ Poteau d'aspiration (bleu)

Fiche et plan à adresser à : gir@sdis49.fr

Dans le cas d'une création, le SDIS vous transmettra un numéro départemental unique d'identification du point d'eau d'incendie. Ce numéro sera à apposer sur les PI ou sur les panneaux d'indentification.